



RAPPORT FINANCIER 2019-2020





Rapport financier de l'Association Petits Princes

Exercice 2019-2020 (clos au 30 juin 2020)

66 avenue du Maine 75014 PARIS
Association Loi 1901 reconnue d'utilité publique
Siret 378 686 265 00042 APE 9499 Z



SOMMAIRE

Sommaire	2
1. Introduction	3
2. Etats financiers	4
2.1. Bilan	4
2.2. Compte de résultat	8
2.3. Annexe aux comptes annuels	11
2.3.1. Faits caractéristiques de l'exercice	11
2.3.2. Principes, règles et méthodes comptables	12
2.3.3. Notes concernant le bilan	13
2.3.4. Notes concernant le compte de résultat	17
2.3.5. Les effectifs	22
2.3.6 Engagement de retraite	23
2.3.7. Compte de résultat par origine et destination	24
2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public	31

1. Introduction

Les états financiers s'accompagnent dans chacune des parties de commentaires d'évolution des résultats de l'exercice clos par rapport à l'exercice précédent. Il ne sera donc pas fait mention dans cette introduction de l'évolution annuelle. Seules quelques grandes données sur la situation générale sont mentionnées ici.

La situation bilancielle de l'Association Petits Princes est particulièrement saine, avec une trésorerie satisfaisante et un endettement financier raisonnable lié aux investissements immobiliers effectués. Ces derniers ont permis de renforcer la stabilité financière de l'Association par l'acquisition de locaux situés 66 avenue du Maine 75014 Paris réalisée le 1^{er} juillet 2014, qui constituent le siège social de l'Association Petits Princes.

L'Association a choisi d'appliquer dès l'exercice 2019-2020 le nouveau règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n°2018-06 du 5 décembre 2018.

2. Etats financiers

2.1. Bilan

Actif

En euros	30/06/2020			30/06/2019
	Brut	Amort.	Net	Net
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles	111 940	107 857	4 083	963
Constructions	6 175 950	1 852 785	4 323 165	4 631 963
Agencements et installations	458 209	450 205	8 004	31 599
Matériel de bureau et informatique	96 274	65 669	30 605	32 249
Mobilier	206 046	203 507	2 538	3 262
Immobilisations en cours	149 946		149 946	0
Biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés	293 000		293 000	0
Total actif immobilisé	7 491 364	2 680 023	4 811 341	4 700 035
Actif circulant				
Créances reçues par legs ou donations	19 000		19 000	0
Créances projets hôpitaux	144 798		144 798	0
Produits à recevoir	90 534		90 534	17 019
Disponibilités	5 319 691		5 319 691	4 159 360
Charges constatées d'avance	70 315		70 315	46 089
Total actif circulant	5 644 338		5 644 338	4 222 468
TOTAL GENERAL	13 135 702	2 680 023	10 455 679	8 922 503

Passif

En euros	30/06/2020	30/06/2019 après affectation du résultat	30/06/2019 avant affectation du résultat
Fonds propres			
Fonds associatif	292 612	292 612	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000	450 000	450 000
Réserve pour mission	2 378 434	2 378 434	0
Fonds pour investissement	3 358 089	3 358 089	3 358 089
Report à nouveau	852 333	852 333	-302 441
Résultat de l'exercice (1)	1 563 148	0	3 533 207
Total fonds propres	8 894 615	7 331 467	7 331 467
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs	312 000	0	0
Total fonds reportés et dédiés	312 000	0	0
Total provisions pour risques & charges	0	0	0
Dettes			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	873 780	963 964	963 964
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 717	77 669	77 669
Dettes fiscales et sociales	273 283	283 219	283 219
Dettes hôpitaux	38 995	0	0
Charges à payer	15 249	76 186	76 186
Legs en cours de réalisation (1)	0	165 000	165 000
Produits constatés d'avance	40	25 000	25 000
Total dettes	1 249 064	1 591 037	1 591 037
TOTAL GENERAL	10 455 679	8 922 503	8 922 503

(1) Après retraitement des legs en cours de réalisation dans le cadre du Nouveau Plan Comptable, le résultat de l'exercice 2018-2019 est de 3 698 207 €.

Au cours de l'exercice précédent, les fonds dédiés ont fait l'objet d'une reprise en fin d'exercice 2018-2019 (cf. compte de résultat). Ce faisant, il a été décidé par l'Assemblée Générale du 19 novembre 2019 d'affecter ces fonds dans une réserve créée à cet effet, la « réserve pour mission » qui, comme son nom l'indique, contient des fonds destinés à la réalisation de l'objet social de l'Association conformément à l'engagement pris auprès des donateurs. La présentation du bilan 2018-2019 avant et après répartition permet de mieux visualiser cette opération.

Cette affectation des fonds dédiés et le résultat dégagé en 2019-2020 permettent de renforcer les fonds propres de l'Association et de conforter ainsi son haut de bilan. Les fonds propres représentent ainsi 85 % du total du bilan au 30 juin 2020.

Par ailleurs, l'un des changements liés à l'application du Nouveau Plan Comptable concerne les legs qui ne sont plus comptabilisés dans le compte d'attente « Legs en cours de réalisation ». Il est indiqué à titre de comparaison que l'application de la nouvelle norme aux comptes 2018-2019 aurait conduit à un résultat de 3 698 207 euros.

Concernant l'affectation du résultat net de l'exercice 2019-2020, soit 1 563 148 euros, il sera proposé à l'Assemblée Générale de le mettre en report à nouveau : le report à nouveau passerait ainsi de 852 333 euros à 2 415 481 euros.

Parmi les évolutions intervenues au passif du bilan, on citera :

- la forte augmentation des fonds propres liée à un résultat tout à fait inhabituel. Ce résultat provient :
 - de la période exceptionnelle de Covid 19 traversée au printemps 2020 qui a imposé à l'Association d'annuler la réalisation de nombreux rêves et de reporter plusieurs projets hôpitaux (voir compte de résultat) ;
 - des legs et assurances-vie encaissés au cours de l'exercice qui ont atteint un niveau élevé pour la deuxième année consécutive (695 129 euros) ;
 - d'une nouvelle procédure d'enregistrement des projets hôpitaux avec, au passif, la constatation de l'engagement conventionnel vis-à-vis des hôpitaux et, à l'actif, la constatation des créances des projets hôpitaux ;
- la création d'un nouveau poste, fonds reportés liés aux legs, qui fait apparaître les montants des legs non encore réalisés ;
- une baisse sensible des dettes du fait de la poursuite du remboursement de l'emprunt immobilier et de la disparition du poste des legs en cours (liée à l'application du Nouveau Plan Comptable) : leur poids relatif passe de 17,8 % à 11,9 % du total du bilan.

Quant à l'actif du bilan au 30 juin 2020, l'actif immobilisé s'accroît en raison :

- des immobilisations en cours qui correspondent à la rénovation du système de climatisation de l'immeuble du siège de l'Association ;
- des biens reçus par legs qui sont enregistrés depuis ce dernier exercice dans l'actif immobilisé dans le cadre de l'application du Nouveau Plan Comptable.

Les investissements augmentent sensiblement par rapport aux années antérieures, atteignant 167 828 euros (contre 35 429 euros en 2018-2019) en raison des travaux en cours (cf. supra).

L'évolution de la trésorerie s'explique comme suit :

Evolution des flux de trésorerie

En euros	30/06/2020	30/06/2019	30/06/2018
Résultat net	1 563 148	3 533 207	-84 177
+ Dotation aux amortissements et provisions	349 522	436 030	470 791
- Reprise de provisions pour risques et charges	0	0	0
- Reprise de fonds dédiés	0	2 378 434	0
A = Capacité d'autofinancement ou « résultat encaissable »	1 912 670	1 590 803	386 615
+ Variation actif circulant	242 539	37 926	-31 261
- Variation dettes à court terme	-251 789	-433 900	612 469
B = Variation du besoin en fonds de roulement ou « impact des décalages de règlement »	494 328	471 826	-643 730
C = A - B = Variation trésorerie d'exploitation ou « trésorerie disponible après impact des décalages de règlement »	1 418 342	1 118 978	1 030 345
+ Investissements corporels et incorporels	167 828	35 429	44 779
+ Biens reçus par legs à céder	0	0	0
- Cessions d'immobilisations	0	0	0
D = Investissements	167 828	35 429	44 779
+ Souscription d'emprunt	0	0	0
- Remboursement d'emprunt	90 183	627 478	132 880
E = Financement externe	-90 183	-627 478	-132 880
F = C - D + E = Variation de trésorerie dont :	1 160 331	456 071	852 685
variation des valeurs mobilières de placement	0	0	0
variation des disponibilités	1 160 331	456 071	852 685

La trésorerie augmente de 1 160 331 euros en 2019-2020, confirmant la tendance des deux exercices précédents. Comme en 2018-2019, la capacité d'autofinancement explique la hausse de la trésorerie. Le niveau élevé de la capacité d'autofinancement est lié à l'effet conjoint de la progression de la collecte (plus particulièrement des produits du mécénat) et de la baisse de l'activité du fait du Covid 19. Ces éléments sont détaillés dans la partie « compte de résultat ».

Le besoin en fonds de roulement augmente de 494 328 euros en raison : d'une part de la hausse de l'actif circulant liée au nouveau poste de créances sur les projets hôpitaux en cours et aux comptes de régularisation (voir l'annexe aux comptes) ; d'autre part de la baisse des dettes à court terme qui s'explique principalement par la disparition du poste « legs en cours de réalisation » dans le cadre de l'application du Nouveau Plan Comptable.

Le montant des investissements atteint un niveau élevé en raison des immobilisations en cours.

En conclusion, l'Association Petits Princes est propriétaire de ses locaux, ce qui renforce sa structure, a un endettement qui reste modéré et un niveau de trésorerie satisfaisant. Elle dispose donc d'une situation bilancielle très saine et d'un patrimoine qui s'est sensiblement accru ces cinq dernières années.

2.2. Compte de résultat

En euros	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019
Produits d'exploitation		
Cotisations	4 700	4 780
Subventions de collectivités publiques	150	650
Dons de particuliers et collectes	653 300	610 963
Mécénat et médias *	2 417 416	1 755 563
Legs, donations et assurances -vie **	695 129	1 652 663
Dons de manifestations, associations et écoles	386 325	278 994
Autres produits	34 223	37 923
Total des produits d'exploitation	4 191 244	4 341 536
Charges d'exploitation		
Autres achats et charges externes	941 270	1 441 617
Impôts, taxes et versements assimilés	105 381	107 475
Salaires et traitements	848 442	811 658
Charges sociales	360 095	374 569
Dotations aux amortissements	349 522	436 030
Autres charges	9 290	683
Total des charges d'exploitation	2 614 000	3 172 032
Résultat d'exploitation	1 577 244	1 169 503
Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	7 354	11 748
Total des produits financiers	7 354	11 748
Charges financières		
Intérêts et charges assimilées	19 041	23 890
Différences négatives de change	56	76
Total des charges financières	19 097	23 966
Résultat financier	-11 743	-12 219
Résultat courant avant impôt	1 565 501	1 157 284

* Y compris parrainage, d'où un écart avec le montant du mécénat dans le compte de résultat par origine et destination.

* Au cours de l'exercice 2018-2019, le total après prise en compte des legs en cours de réalisation est de 1 817 663 €.

En euros	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019
Produits exceptionnels		
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	0	2 378 434
Total des produits exceptionnels	0	2 378 434
Résultat exceptionnel	0	2 378 434
Impôt sur les sociétés	2 353	2 511
Total des produits	4 198 598	6 731 717
Total des charges	2 635 450	3 198 510
Résultat de l'exercice *	1 563 148	3 533 207

* Après retraitement des legs en cours de réalisation, le résultat net au 30 juin 2019 représente 3 698 207 €.

Evaluation des contributions volontaires en nature

	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019
Produits		
Prestations en nature	1 552 947	2 289 161
Bénévolat	1 419 569	1 742 832
Total des produits	2 972 516	4 031 993
Charges		
Prestations en nature	1 552 947	2 289 161
Personnel bénévole	1 419 569	1 742 832
Total des charges	2 972 516	4 031 993

Le **total des produits d'exploitation** est passé de 4 341 536 euros lors de l'exercice clos le 30 juin 2019 à 4 191 244 euros lors du dernier exercice, soit une baisse de 3,5 %.

Ce recul est principalement lié aux **legs et assurances-vie** qui représentent 695 129 euros, contre 1 652 663 euros en 2018-2019, un montant tout à fait exceptionnel. L'application du Nouveau Plan Comptable lors de cet exercice aurait augmenté ce montant de 165 000 €, soit la somme des legs en cours de réalisation. Hors impact de changement comptable, la baisse est donc de 61,8 %.

En 2019-2020, l'Association Petits Princes a encaissé ou achevé les dossiers provenant de 6 legs et de 5 assurances-vie (respectivement 6 et 10 en 2018-2019).

Les autres produits d'exploitation évoluent favorablement :

- les **dons de particuliers et collectes** atteignent 653 300 €, en hausse de 6,9 % grâce à la progression des dons de particuliers qui atteignent un niveau inégalé (+ 17,3 % à 437 150 euros). Nous sommes très reconnaissants envers nos donateurs particuliers qui ont continué à nous soutenir malgré les circonstances ;
- les dons de mécénat et médias représentent plus de 2,4 millions d'euros en 2019-2020, en croissance de près de 38 %, atteignant un montant jamais atteint par l'Association. De nouveaux partenariats ont permis d'atteindre ce résultat ;

- les dons de **manifestations, associations et écoles** représentent 386 325 euros, un montant record en progression de 38,5 %. Le montant moyen par manifestation s'est accru en 2019-2020.

Comme les années précédentes, on note une quasi absence de **subventions** (150 euros), l'objet de l'Association se prêtant mal à ce type de ressources.

Le montant des **cotisations**, soit 4 700 euros, est en recul de 1,7 %. Quant aux autres produits, ils représentent 34 223 euros. Ils incluent notamment les droits d'auteur encaissés dans le cadre de l'agenda de l'Association et divers produits de gestion courante.

Le **total des charges d'exploitation** est passé de 3 172 032 euros au 30 juin 2019 à 2 614 000 euros au 30 juin 2020, soit une chute de 17,6 %.

L'activité de l'Association a été fortement impactée par le coronavirus :

- tant sur la réalisation des rêves avec 306 rêves réalisés en 2019-2020 contre 524 en 2018-2019. La période covid a conduit à l'annulation de 117 rêves et le nombre de demandes de rêves reçues entre mars et juin 2020 a baissé de 54 % ;
- que sur les projets hôpitaux : de nombreux projets ont été reportés à septembre 2020 ou plus tard.

Concernant ces derniers, leur mode de comptabilisation a été modifié en 2019-2020, cf. page 12.

Cette baisse de l'activité et cette modification comptable sont à l'origine du recul de 34,7 % des autres achats et charges externes.

Quant aux autres éléments d'évolution des charges d'exploitation, ils sont les suivants :

- une progression de 1,9 % des charges de personnel avec une légère baisse des effectifs au 30 juin. Contrairement aux exercices précédents, l'Association n'a pas fait appel à l'intérim mais a rémunéré des intervenants en honoraires pour des missions auparavant confiées à un salarié. Le total des coûts de personnel y compris les honoraires baisse de 3 % sur l'exercice ;
- un recul de 19,8 % de la dotation aux amortissements en raison de la fin de l'amortissement d'aménagements des locaux acquis en 2014.

Conséquence de ces différentes évolutions, le **résultat d'exploitation** est très excédentaire à 1 577 244 euros contre 1 169 503 euros en 2018-2019.

Le **résultat financier** reste négatif (- 11 743 euros) en raison de la baisse des produits financiers dans un contexte de faible rémunération des comptes sur livret.

De ces éléments découle un **résultat courant avant impôt** de 1 565 501 euros.

L'impôt sur les sociétés de 2 353 euros est lié aux produits financiers perçus sur l'année civile 2019, l'association n'étant pas assujettie à cet impôt sur ses activités.

Le **résultat net** après impôt représente 1 563 148 euros, contre 3 533 207 euros l'année précédente qui avait enregistré des produits exceptionnels d'un montant de 2 378 434 euros correspondant à la reprise des ressources non utilisées des exercices antérieurs. Après retraitement des legs en cours de réalisation, le résultat net de l'exercice 2018-2019 atteignait 3 698 207 €.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2020 de placer le solde du résultat net en report à nouveau.

L'Association Petits Princes a recours de manière très importante aux **contributions volontaires en nature**, tant en terme de bénévolat qu'en terme de prestations en nature.

En 2019-2020, les contributions volontaires en nature ont représenté 2 972 516 euros, contre 4 031 993 euros lors de l'exercice précédent.

2.3. Annexe aux comptes annuels

L'Association Petits Princes est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 dans leur rédaction applicable au 1^{er} avril 2004. L'Association n'est assujettie ni à la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) ni à l'impôt sur les sociétés. L'Association est reconnue d'utilité publique depuis le 2 juin 2010 et ses états financiers sont audités chaque année par un Commissaire aux Comptes. Elle est en outre labellisée Don en confiance et membre de France Générosités.

A compter de l'exercice ouvert le 1^{er} juillet 2019, l'Association applique le nouveau règlement n°2018-06 de l'ANC.

L'objet social de l'Association Petits Princes, tel qu'il est défini dans ses statuts, consiste à :

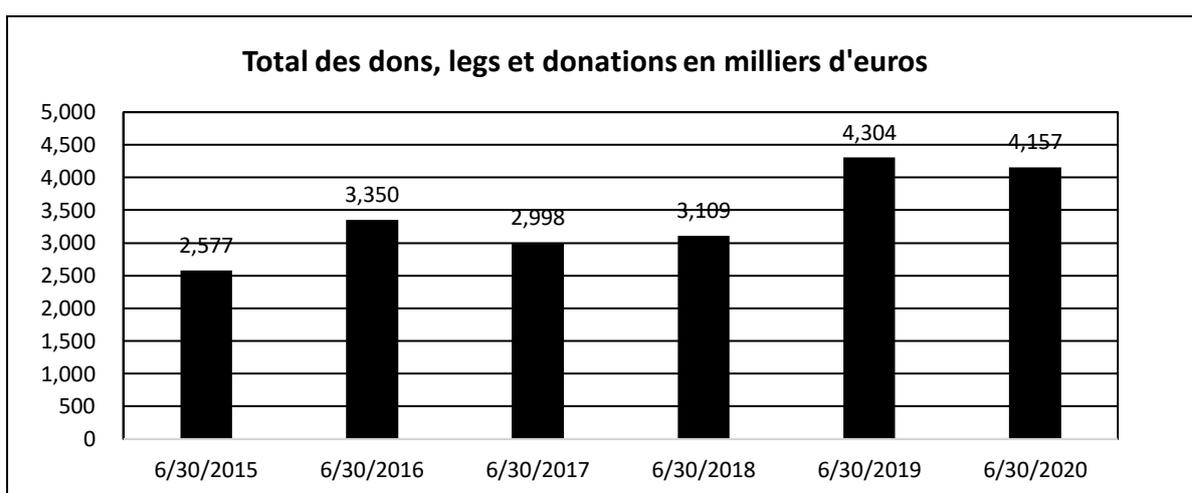
- réaliser le rêve d'enfants gravement malades, qui répondent aux critères retenus par l'Association ;
- prendre en charge des projets en lien avec leur passion ;
- rassembler autour de ce projet la famille, l'équipe médicale, de futurs amis ;
- assurer ensuite un véritable « suivi » de ces enfants, grâce au soutien de partenaires de l'Association, en proposant de nouvelles activités ou de nouvelles distractions ;
- et, de façon générale, promouvoir ainsi que proposer toutes formes d'actions de nature à aider les enfants et leurs familles.

L'Association clôture ses comptes annuels au 30 juin de chaque année, ce qui correspond au rythme de son activité.

2.3.1. – Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice 2019-2020 a été marqué par un certain nombre d'événements parmi lesquels on peut citer :

- une forte baisse du nombre de rêves réalisés (de 524 à 306) en raison de la crise sanitaire provoquée par le coronavirus ;
- le soutien de 26 projets hôpitaux , contre 22 en 2018-2019, avec un budget engagé en hausse de 14,5 % mais le report de la réalisation de nombreux projets en raison de la crise sanitaire ;
- une hausse de 38,4 % de la collecte totale réalisée :



2.3.2. – Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis et présentés selon la réglementation française en vigueur en respectant le règlement ANC 2014-03, relatif à la réécriture du Plan Comptable Général, et le nouveau règlement ANC n°2018-06, relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (articles 431-1 et suivants).

Il est à noter que les comptes clos au 30 juin 2019 ont été retraités selon ce nouveau règlement afin de permettre les comparaisons entre les deux derniers exercices clos.

Seuls n'ont pas été retraités les legs en cours de réalisation, soit un montant de 165 000 € dans les comptes 2018-2019. L'impact de leur retraitement est signalé dans le bilan, le compte de résultat, le compte de résultat par origine et destination et le compte d'emploi des ressources.

Les comptes 2019-2020 sont marqués par 2 modifications comptables : le mode de comptabilisation des legs lié à l'application du nouveau plan comptable et le nouveau mode de comptabilisation des projets hôpitaux.

A. – Le mode de comptabilisation des legs

Dans le cadre du nouveau plan comptable, les legs sont tous comptabilisés dès leur acceptation par le conseil d'administration. Ce changement de réglementation a impacté les comptes dès l'ouverture de l'exercice 2019-2020 :

- les comptes suivants ont été créés dans le cadre du règlement ANC n°2018-06 :
 - biens reçus par legs ou donation destinés à être cédés pour un montant de 293 000 € au 30 juin 2020 (et 309 000 € au 1^{er} juillet 2019) ;
 - créances reçues par legs ou donations à hauteur de 19 000 € (montant au 30 juin 2020 et au 1^{er} juillet 2019) ;
 - fonds reportés liés aux legs pour contrepartie de ces 2 comptes (312 000 € au 30 juin 2020 (et 328 000 € au 1^{er} juillet 2019).
- A l'inverse, des comptes du règlement ANC n°1999-01 n'ont pas été reconduits dans le nouveau règlement, à savoir :
 - les engagements hors bilan pour un montant de 511 000 € soit 8 legs ;
 - ainsi que le compte des legs en cours de réalisation avec un solde de 165 000 €.

B. – Le mode de comptabilisation des projets hôpitaux

Parmi les autres modifications comptables, non liées au Nouveau Plan Comptable, figure le nouveau mode de comptabilisation des projets hôpitaux qui consiste à constater la convention avec le service hospitalier dès sa signature en compte de tiers au bilan. La charge s'y rapportant n'est constatée qu'au fur et à mesure que le projet est réalisé par l'hôpital (sur justificatif des dépenses). Auparavant, la charge était enregistrée lors de chaque paiement et le sous-réalisé par rapport au budget engagé était constaté en charges à payer à la fin de l'exercice. Cela aboutissait à anticiper la charge des projets hôpitaux avant leur réelle consommation. A l'ouverture de l'exercice 2019-2020, le montant de charges à payer dépassé s'élève à 55 051 €.

L'impact de ce changement d'enregistrement comptable sur le compte de charges « projets hôpitaux » se monte à une diminution 161 844 € des charges des projets hôpitaux : si l'on avait continué à appliquer l'ancienne méthode d'enregistrement, les charges des projets hôpitaux se seraient élevées à 164 321 € et non à 2 477 €.

Les comptes annuels sont constitués :

- du bilan,
- du compte de résultat,
- et de la présente annexe,

qui forment un tout indissociable et certifié en tant que tel.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin N.

Les principes comptables édictés par le code de commerce ont été appliqués :

- l'image fidèle (prudence, régularité, sincérité),
- le principe de continuité,
- le principe de la permanence des méthodes,
- le principe d'indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

En ce qui concerne les cotisations, elles sont sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale. Elles sont comptabilisées en produits lors de leur encaissement effectif.

En outre, l'Association Petits Princes étant labellisée Don en confiance, ses comptes respectent les principes énoncés par cet organisme.

2.3.3. - Notes concernant le bilan

A. – Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au bilan pour leur coût historique d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation sur l'exercice.

Tableau des immobilisations

En euros	Valeur brute début d'exercice A	Acquisitions B	Mises au rebut - Cessions C	Valeur brute fin d'exercice A+B-C
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	106 894	5 045	0	111 940
Immobilisations corporelles				
Constructions	6 175 950	0	0	6 175 950
Agencements et installations	458 209	0	0	458 209
Matériel de bureau et informatique	91 735	12 048	7 509	96 274
Mobilier	206 300	788	1 043	206 046
Immobilisations en cours	0	149 946	0	149 946
Biens reçus liés aux legs	309 000	60 000	76 000	293 000
TOTAL	7 348 088	227 828	84 552	7 491 364

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Association Petits Princes a réalisé des investissements à hauteur de 167 828 euros. Ils sont constitués d'immobilisations en cours représentant le changement du système de climatisation des locaux, de logiciels destinés à mettre à niveau la base de données et de l'achat de nouveaux ordinateurs pour renouvellement. Dans le même temps, les matériels obsolètes ont été mis au rebut. Les investissements ont été autofinancés.

On notera qu'apparaissent au 30 juin 2020, 293 000 € d'immobilisations liées aux legs reçus et non encore cédés.

L'Association respecte les règles habituelles d'amortissement et n'a recours ni aux amortissements dérogatoires ni aux amortissements dégressifs. Les durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

Nature d'immobilisations		Durée d'amortissement		
Logiciels		1 an		
Constructions		20 ans		
Agencements, installations		5 ans		
Matériel de bureau et informatique		3 ans		
Mobilier		4 ans		
En euros	Amortissements cumulés au début de l'exercice A	Dotations de l'exercice B	Diminutions d'amortissements de l'exercice C	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice A+B-C
Immobilisations incorporelles				
Logiciels	105 932	1 925	0	107 857
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 543 988	308 798	0	1 852 785
Agencements et installations	426 609	23 596	0	450 205
Matériel de bureau et informatique	59 486	13 691	7 509	65 669
Mobilier	203 038	1 512	1 043	203 507
Immobilisations en cours	0	0	0	0
Biens reçus liés aux legs	0	0	0	0
TOTAL	2 339 052	349 522	8 552	2 680 023

B. – Créances

Les créances incluent :

- les créances reçues par legs à hauteur de 19 000 euros ;
- les créances liées aux projets hôpitaux soit 144 798 euros. Elles représentent le montant des projets engagés mais non consommés au 30 juin 2020 ;
- les produits à recevoir et charges constatées d'avance à hauteur respectivement de 90 534 euros et 70 315 euros.

C. – Disponibilités

Les disponibilités incluent :

- le solde des comptes bancaires de l'Association Petits Princes soit 216 044 euros ;
- le solde d'un Livret A à hauteur de 84 690 euros ;
- le solde de 2 livrets pour un montant de 5 016 180 euros ;
- les intérêts sur compte à recevoir à hauteur de 2 430 euros ;
- le solde des espèces (caisse et devises) soit 347 euros.

D. – Fonds propres

L'Assemblée Générale qui s'est tenue le 19 novembre 2019 a décidé d'affecter le résultat net de l'exercice 2018-2019 de 3 533 207,04 euros en réserve pour mission à hauteur de 2 378 433,68 euros et le solde, soit 1 154 773,36 euros, en report à nouveau.

Les fonds propres n'ont pas été modifiés lors des deux derniers exercices hormis l'affectation du résultat.

Evolution des fonds propres (hors résultat de l'exercice)

En euros	Au 30/06/2019	Affectation du résultat		Augmentation // Diminution ou consommation		Au 30/06/2020
	Montant	Montant	Dont générosité du public (2)	Montant	Dont générosité du public (2)	Montant
Fonds associatif (1)	292 612	0		0	0	292 612
Réserve pour projet associatif	450 000	0		0	0	450 000
Réserve pour mission	0	2 378 434	2 354 649	0	0	2 378 434
Fonds pour investissement	3 358 089	0		0	0	3 358 089
Report à nouveau	-302 441	1 154 773	1 143 226	0	0	852 333
Résultat de l'exercice	3 533 207	-3 533 207	-3 497 875	1 563 148	1 547 516	1 563 148
TOTAL	7 331 467	0	0	1 563 148	1 547 516	8 894 615

(1) Fonds propres sans droit de reprise.

(2) La part de la collecte issue de la générosité du public est de 99 %.

Il est proposé à l'Assemblée Générale du 15 décembre 2020 d'affecter le résultat 2019-2020, soit 1 563 147,89 euros en report à nouveau.

L'Association mène une réflexion et suit régulièrement le niveau de ses réserves et ses besoins de financement.

Sur le plan financier, elle dispose de réserves d'un montant significatif en valeur absolue. Pour une structure associative, la présence de réserves permet de poursuivre son objet social sans être soumise aux aléas des collectes de fonds qui peuvent être variables selon la conjoncture économique, tant pour les particuliers donateurs, que pour les actions de mécénat des entreprises. Pour l'Association Petits Princes, la politique de constitution de réserves peut être abordée à deux niveaux :

- d'une part pour le financement des actions directement liées à l'objet social. Il s'agit des réserves pour mission et pour projet associatif représentant l'engagement pris par l'association auprès des donateurs (particuliers et entreprises) pour réaliser des rêves et des projets hôpitaux. Ces réserves assurent la trésorerie suffisante pour assumer la mission, même si la conjoncture économique devait subir quelques aléas ;
- d'autre part, l'Association a besoin de conforter sa situation financière à long terme en sécurisant les besoins de financement liés à son actif immobilisé. Lors de l'acquisition des locaux, un emprunt a été contracté en complément de l'apport en fonds propres. Celui-ci assurait l'équilibre financier à long terme. Son remboursement venant impacter la trésorerie de l'association, il était nécessaire de dédier des ressources long terme pour maintenir cet équilibre financier du haut de bilan. Une partie des excédents annuels a donc été affectée à la reconstitution de cet équilibre financier. Cette affectation est décidée chaque année par l'assemblée générale sur proposition du conseil d'administration.

Quant au niveau nécessaire de ces réserves afin d'assurer la poursuite de l'activité de l'association sereinement, il est lié :

- tout d'abord à la pérennité de la réalisation des rêves d'enfants (plus de 500 par an) ;
- ensuite à la poursuite et au développement des projets hôpitaux ;
- par ailleurs, l'association bénéficie d'importantes prestations à titre gratuit chaque année pour ses missions sociales qui constituent des sources d'économies (réalisation des rêves, valorisation du temps des nombreux bénévoles, communication, ... environ 2 000 000 € par an).

Compte tenu du besoin de l'Association de conforter sa situation financière à long terme, un niveau de réserves suffisant est nécessaire au regard de ses ressources qui ne sont constituées que de dons (de personnes physiques et morales), de legs et d'assurances-vie, l'Association ne recevant aucune aide publique.

E. – Fonds reportés liés aux legs

Les fonds reportés liés aux legs sont destinés à compenser les biens et créances relatifs aux legs en cours enregistrés dans le bilan. Au 1^{er} juillet 2019, ces fonds se rapportaient à 6 legs et au 30 juin 2020, à 4 legs.

En euros	Au 01/07/2019	Evolution		Au 30/06/2020
		Augmentation	Diminution	
Fonds reportés liés aux legs	328 000	65 000	81 000	312 000

F. – Emprunts et dettes

- **Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit**

Ce poste inclut en 2019-2020 l'emprunt relatif à l'achat des locaux du siège : il s'agit d'un emprunt de 1 766 372 euros avec un taux fixe de 1,27 %. Les mensualités de remboursement s'étalent de février 2017 à juillet 2029. A fin juin 2020, le capital restant à rembourser représente 872 856,50 euros.

- **Dettes fournisseurs et comptes rattachés – Dettes des legs ou donations**

Ce poste représente 47 717 euros et inclut, d'une part des dettes fournisseurs pour un montant de 29 753 euros, d'autre part des factures non parvenues pour 17 964 euros.

- **Dettes fiscales et sociales**

Ce poste, d'un montant de 273 283 euros, inclut :

- les provisions pour congés payés, jours de récupération du temps de travail et intéressement, soit un montant de 139 525 euros ;
- les charges sociales et fiscales à payer au 30 juin 2019 pour une somme de 133 758 euros.

- **Autres dettes**

Elles sont constituées ::

- des dettes des projets hôpitaux (montant restant à payer sur les projets engagés) à hauteur de 38 995 euros ;
- des charges à payer et des produits constatés d'avance (respectivement 15 249 euros et 40 euros (voir partie C.7 – Comptes de régularisation).

Etat d'échéance des dettes à la clôture de l'exercice

En euros	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		un an au plus	à plus d'un an et moins de 5 ans	à plus 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
dont :				
- à 2 ans au maximum à l'origine	0	0	0	0
- à plus de 2 ans à l'origine	873 780	92 163	376 760	404 858
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	47 717	47 717	0	0
Dettes fiscales et sociales	273 283	273 283	0	0
Dettes projets hôpitaux	38 995	38 995		
Charges à payer et produits constatés d'avance	15 289	15 289	0	0
TOTAL	1 249 064	467 446	376 760	404 858

G. – Comptes de régularisation

- **Produits à recevoir**

Ce poste atteint 90 534 euros au 30 juin 2020, correspondant à des décalages de règlement dans le fonctionnement courant de l'Association, des remboursements à recevoir à la suite des rêves annulés (15 784 €) et des dons liés à des accords de partenariat.

- **Charges constatées d'avance**

Ce poste, d'un montant de 70 315 euros, inclut principalement :

- d'une part, des charges relatives à des rêves qui ont été reportés à hauteur de 50 708 euros ;
- d'autre part, des contrats d'assurance, de maintenance et des charges diverses dont la date d'échéance diffère de celle de l'exercice (à hauteur de 19 607 euros).

- **Charges à payer**

Elles représentent 15 249 euros et comprennent notamment des charges :

- liées à des rêves d'enfants intervenus au cours de l'exercice 2019-2020 (soit 475 euros) ;
- un prorata de taxes foncières (14 158 euros) ;
- et des charges de gestion courante (616 euros).

- **Produits constatés d'avance**

Leur montant est de 40 euros au 30 juin 2020. Il correspond aux cotisations des membres se rapportant à l'exercice 2020-2021.

- **Eléments hors bilan**

La garantie du Crédit Mutuel par rapport à l'emprunt de l'Association Petits Princes est constituée d'un nantissement de compte bancaire rémunéré à hauteur du montant garanti à l'origine, soit 1 766 372 euros.

2.3.4. - Notes concernant le compte de résultat

- **Cotisations**

Le poste cotisations comprend les cotisations sans contrepartie des membres titulaires.

○ **Subvention de collectivités publiques**

En 2019-2020, ce poste inclut des subventions provenant de collectivités locales pour un montant de 150 euros.

○ **Dons de particuliers et collectes, mécénat et médias, legs, donations et assurances-vie, dons de manifestations, associations et écoles**

Sont incluses dans les dons, les sommes provenant des particuliers, des manifestations, associations, écoles et de diverses collectes. Quant aux produits des mécénats et médias, ils ont pour origine, d'une part, les participations versées par des entreprises, d'autre part, les gains liés à des émissions télévisées.

Etat des legs et assurances-vie

Produits	2018-2019 (1)	2019-2020
Montant perçu au titre d'assurances-vie	512 839	452 532
Montant des produits de legs ou donations	1 467 824	569 637
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	60 960
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	0	81 000
Charges	2018-2019 (1)	2019-2020
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	76 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	0	0
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	328 000	393 000
Solde	1 652 663	695 129

(1) Avant prise en compte des legs en cours de réalisation (165 000 euros).

Au cours de l'exercice 2019-2020, l'Association Petits Princes a encaissé le montant de 5 assurances-vie et des versements relatifs à 6 legs.

Les legs et donations ne comprenaient en 2018-2019 que les sommes encaissées au cours de l'exercice et correspondant à des legs soldés au cours de l'exercice, soit le produit de 6 legs et 10 assurances-vie à hauteur de 1 652 663 euros. S'y ajoutait un montant de 165 000 euros correspondant aux legs en cours de réalisation.

Au 30 juin 2020, 10 legs sont en cours de traitement dont un seul n'a pas encore été accepté par le Conseil d'Administration. Les sommes à percevoir sur ces 10 legs et assurances-vie sont estimées à 791 200 euros.

○ **Autres produits**

Quant aux autres produits, ils incluent :

- des droits d'auteur versés à l'Association Petits Princes dans le cadre de l'agenda qui est disponible en fin d'année (16 385 euros) ;
- des indemnités liées à la caisse primaire d'assurance-maladie et à la prévoyance (7 921 euros) ;
- des produits divers de gestion courante (9 918 euros) liés principalement à un projet hôpital qui n'a pas été terminé et au reversement d'un trop perçu sur les honoraires d'un notaire.

○ **Charges d'exploitation**

Les achats et autres charges externes incluent principalement les charges directes liées aux rêves et aux projets hôpitaux, les charges relatives aux locaux, aux fournitures, à la maintenance, aux assurances, au courrier, etc. Parmi les honoraires figurent ceux du Commissaire aux Comptes pour 11 874 euros au titre de l'exercice 2019-2020.

Quant aux impôts, taxes et versements assimilés, ils correspondent principalement à la taxe sur les salaires à laquelle est assujettie l'Association, à la taxe de formation continue et aux taxes foncières. Viennent ensuite les salaires et traitements, y compris les primes et indemnités diverses, et les charges sociales s'y rapportant.

La politique salariale de l'Association Petits Princes est prudente, avec un grand respect de chaque permanent, comme en témoignent les avantages mis en place, principalement contrat de prévoyance et accord d'intéressement. Plus de la moitié de l'effectif de l'Association a le statut cadre. Le montant global annuel des trois rémunérations les plus élevées s'élève à 226 223 euros (hors charges sociales) en 2019-2020.

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à 349 522 euros.

Les autres charges incluent les charges diverses de gestion courante.

○ **Résultat financier**

L'Association dégage un résultat financier de – 11 743 euros au 30 juin 2020 qui résulte essentiellement :

- de charges financières de 19 097 euros principalement liées, d'une part aux intérêts sur l'emprunt immobilier contracté pour l'acquisition des locaux à hauteur de 11 611 euros, d'autre part à des frais bancaires (7 486 euros) ;
- de différences de change, soit une charge de 56 euros ;
- des produits financiers sur le Livret A et deux comptes sur livret à hauteur de 7 354 euros.

○ **Résultat exceptionnel et impôt sur les sociétés**

L'impôt sur les sociétés est lié aux intérêts perçus sur les livrets d'épargne de l'Association.

○ **Contributions volontaires en nature**

Les contributions volontaires à titre gratuit ne donnent pas lieu à un enregistrement comptable à l'exception des abandons de remboursement de frais des bénévoles comme le prévoit le Nouveau Plan Comptable.

Ces contributions portent, d'une part sur le bénévolat, d'autre part sur les dons et prestations en nature.

Ces contributions volontaires en nature font l'objet d'une valorisation extra comptable précise, selon les modalités suivantes :

- le bénévolat est évalué en équivalent temps plein sur la base du coût d'un salarié qui occuperait le même poste ;
- les dons en nature sont évalués au prix de revient ;
- les prestations en nature donnent lieu à un inventaire exhaustif et sont valorisées au prix que l'Association aurait supporté si elle avait dû faire la dépense. Cette valorisation est effectuée à partir des documents fournis par les donateurs.

Bénévoles : nombre et équivalent temps plein (présents au 30 juin)

Rubriques	Nombre de bénévoles			Bénévoles en équivalent temps plein		
	30 juin 2020	30 juin 2019	30 juin 2018	2019-2020	2018-2019	2017-2018
Missions sociales :	67	66	66	20,4	26,7	24,5
. rêves et suivis des familles	66	65	65	20,0	26,4	24,2
. projets hôpitaux	1	1	1	0,4	0,3	0,3
Recherche de fonds, dont :	39	39	32	5,7	7,7	5,6
. appel à la générosité du public	39	39	32	5,6	7,6	5,5
. recherche d'autres ressources	0	0	0	0,1	0,1	0,1
Total	106	105	98	26,1	34,4	30,1

En équivalent temps plein, les bénévoles représentent plus de 26 personnes. La baisse du nombre de bénévoles en équivalent temps plein par rapport aux années précédentes est liée à la période de confinement du printemps 2020.

Estimation et répartition analytique des contributions volontaires à titre gratuit

Valorisation en milliers d'euros	Bénévolat		Prestations et dons en nature		Total	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Missions sociales :	1 127,4	1 365,8	863,8	806,5	1 991,2	2 172,3
. rêves et suivis des familles	1 094,9	1 346,5	863,8	806,5	1 958,7	2 153,0
. projets hôpitaux	32,5	19,3	0,0	0,0	32,5	19,3
Recherche de fonds :	292,2	377,1	689,1	1 482,6	981,3	1 859,7
. appel à la générosité du public	289,3	373,3	682,2	1 467,8	971,5	1 841,1
. recherche d'autres ressources	2,9	3,8	6,9	14,8	9,8	18,6
Fonctionnement					0,0	0,0
Total	1 419,6	1 742,8	1 552,9	2 289,2	2 972,5	4 032,0

Au cours de l'exercice 2019-2020, la valorisation du bénévolat a baissé de 18,5 % (passant de 1 742,8 milliers d'euros à 1 419,6 milliers d'euros) en relation avec la diminution du nombre de bénévoles (passé de 34,4 à 26,1 en équivalent temps plein).

Quant aux prestations et dons en nature, ils sont constitués de « gratuités » dont bénéficie l'Association Petits Princes lors de la réalisation des rêves, comme par exemple une chambre d'hôtel non facturée ou des places de spectacles offertes aux enfants, et de « gratuités » en matière de communication, comme des annonces dans la presse et des bannières Internet, etc.

D'une manière générale, l'Association Petits Princes bénéficie de manière récurrente de nombreuses annonces publicitaires gratuites dans la presse écrite, sur Internet, en télévision et en radio. Les annonces publicitaires portent souvent sur le recrutement de bénévoles : l'Association a en effet besoin de bénévoles pour accompagner les enfants dans la réalisation de leurs rêves.

En 2019-2020, la part des annonces publicitaires a nettement diminué mais elle avait atteint un niveau exceptionnel en 2018-2019 en raison de la sortie du film de présentation de l'Association au printemps 2019. Ce film continue à être diffusé gracieusement par de nombreux supports.

Cumul et répartition en valeur des contributions volontaires à titre gratuit et des charges comptabilisées

En milliers d'euros	Contributions volontaires à titre gratuit		Charges comptabilisées		Total	
	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019	2019-2020	2018-2019
Missions sociales :	1 991,2	2 172,3	1 874,1	2 363,0	3 865,3	4 535,3
. rêves et suivis des familles	1 958,7	2 153,0	1 760,9	2 089,3	3 719,6	4 242,3
. Projets hôpitaux	32,5	19,3	113,2	273,7	145,7	293,0
Recherche de fonds :	981,3	1 859,7	548,0	618,3	1 529,3	2 478,0
. appel à la générosité du public	971,5	1 841,1	529,2	609,5	1 500,6	2 450,6
. recherche d'autres ressources	9,8	18,6	18,9	8,8	28,7	27,4
Frais de fonctionnement et autres	0,0	0,0	213,3	217,2	213,3	217,2
Total	2 972,5	4 032,0	2 635,4	3 198,5	5 608,0	7 230,5
Part (en %)	53,0%	55,8%	47,0%	44,2%	100,0%	100,0%

Compte tenu de l'importance des contributions non comptabilisées dont bénéficie l'Association Petits Princes, ce tableau a pour objectif de les mettre en parallèle avec les charges effectivement supportées. Ainsi, sur un coût global de 5 608,0 milliers d'euros en 2019-2020, l'Association a bénéficié de 2 972,5 milliers d'euros de « gratuités » (soit 53 %) pour des charges effectivement supportées de 2 635,4 milliers d'euros.

Ce qui signifie que pour 1 euro de dépense comptabilisé, l'Association reçoit 1,13 euro de contributions volontaires à titre gratuit.

La part relative des contributions volontaires à titre gratuit a légèrement diminué en 2019-2020, passant de 55,8 % à 53,0 %.

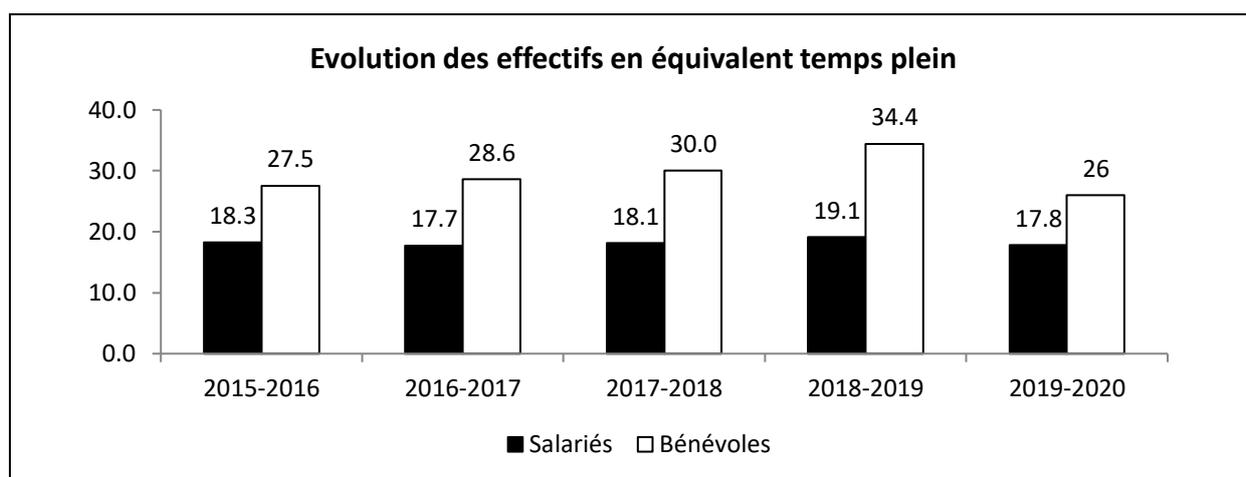
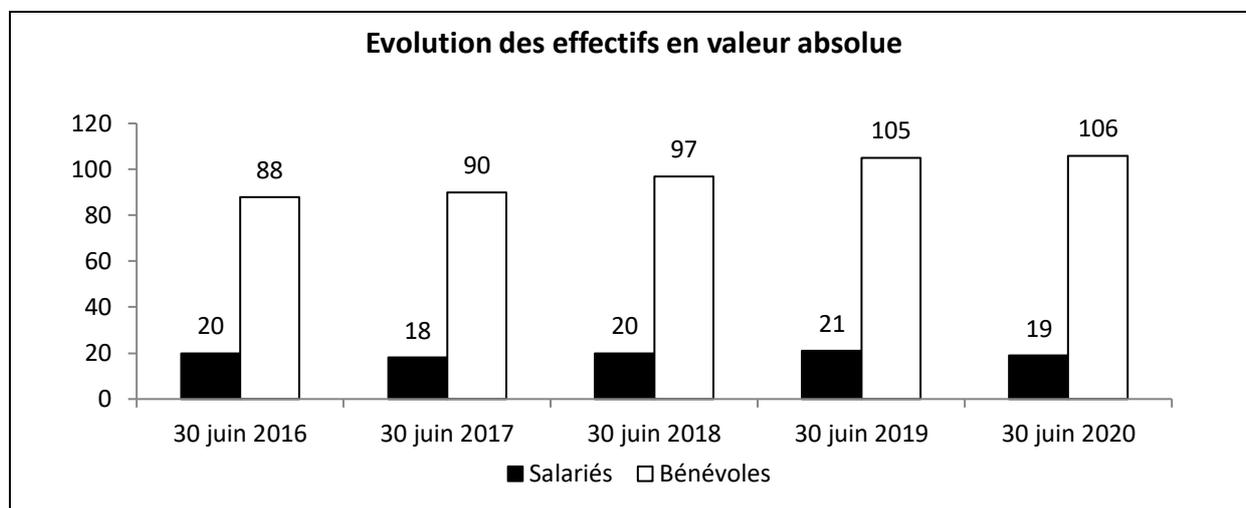
Pour les missions sociales, la part des « gratuités » représente 51,5 % en 2019-2020 (soit 1 991,2 milliers d'euros sur un total de 3 865,3 milliers d'euros) contre 47,9 % en 2018-2019.

Au niveau de la recherche de fonds, la part relative des « gratuités » atteint 64,2 % (981,3 milliers d'euros en 2019-2020 sur un total de 1 529,3 milliers d'euros) contre 75,4 % en 2018-2019.

L'importance des contributions non comptabilisées est une particularité de l'Association Petits Princes. Sans elles, l'Association ne pourrait pas fonctionner.

2.3.5. – Les effectifs

Les effectifs de l'Association Petits Princes incluent des salariés et une majorité de bénévoles.



L'Association employait 19 personnes au 30 juin 2020 (21 au 30 juin 2019), dont 15 à plein temps, 2 à quatre-cinquième et 2 à 60 %. En équivalent temps plein, l'effectif de l'Association comprenait 17,8 personnes au 30 juin 2020 contre 19,1 au 30 juin 2019. Deux salariés ont quitté l'Association en 2019-2020, dont un médecin et une graphiste. Ce dernier poste n'a pas été remplacé par un poste salarié mais par des prestataires externes. En revanche, l'Association est à la recherche d'un médecin salarié. Au cours de l'exercice, l'Association a eu recours à 2 contrats à durée déterminée, en remplacement d'une salariée en congé parental et pour renforcer l'équipe chargée de la clôture annuelle des comptes.

L'Association Petits Princes fait appel au bénévolat dans des proportions importantes : sa mission ne pourrait pas s'accomplir sans la participation de nombreux bénévoles dans les trois équipes. Cet appel aux bénévoles n'est pas récent, il fait partie du développement de l'Association. Il est important de noter qu'au 30 juin 2019, 41 % des bénévoles était aux côtés de l'Association depuis plus de cinq ans, un atout précieux qui traduit leur attachement à la mission et leur bonne intégration dans la structure.

Ainsi, l'effectif total de l'Association atteint 125 personnes au 30 juin 2020, dont 85 % de bénévoles. Le nombre de bénévoles s'est accru d'une personne dans l'équipe des rêves-hôpitaux, les effectifs bénévoles des autres équipes étant stable.

En équivalent temps plein, l'Association Petits Princes représente 43,8 personnes au 30 juin 2020, dont 59,4 % de bénévoles, contre 45,8 personnes au 30 juin 2016 (avec une proportion de 60 % de bénévoles). Ces données illustrent la continuité du mode de fonctionnement de l'Association malgré les changements connus par l'Association au cours des cinq dernières années.

2.3.6. – Engagement de retraite

L'Association petits Princes ne comptabilise pas de provision pour indemnité de départ à la retraite. Une simulation de cet engagement a été faite au 30 juin 2020. Le montant théorique de cette provision pour indemnité de départ à la retraite a été chiffrée à 56 619 € avec les hypothèses suivantes :

- âge de départ : 62 ans ;
- taux de charges sociales patronales : 50 % ;
- turn-over faible ;
- évolution des rémunérations : 1,5 % ;
- taux d'actualisation : 0,86 %.

2.3.7. Compte de résultat par origine et destination

Compte de résultat par origine et destination

A - Produits et charges par origine et destination (en euros)	Exercice clos le 30/06/2020		Exercice clos le 30/06/2019	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Produits liés à la générosité du public				
1.1 Cotisations sans contrepartie	4 700	4 700	4 780	4 780
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels dont	1 039 626	1 039 626	889 957	889 957
- Particuliers	432 450	432 450	367 992	367 992
- Manif., assoc., écoles et délégations	386 325	386 325	278 994	278 994
- Collectes	220 850	220 850	242 970	242 970
- Legs, donations et assurances-vie (1)	695 129	695 129	1 652 663	1 652 663
- Mécénat	2 402 848	2 402 848	1 734 193	1 734 193
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 739	23 739	25 958	25 958
2 - Produits non liés à la générosité du public				
2.1 Cotisations avec contrepartie	0		0	
2.2 Parrainage des entreprises	14 567		21 370	
2.3 Contributions financières sans contrepartie	0		0	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	17 838		23 713	
3 - Subventions et autres concours publics	150		650	
4 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0	0	0
5 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	0	2 378 434	2 378 434
Total	4 198 598	4 166 042	6 731 717	6 685 984
Charges par destination				
1 - Missions sociales				
Rêves et suivis des familles	1 760 891	1 743 283	2 089 315	2 068 422
Projets hôpitaux	113 178	112 046	273 695	270 958
2 - Frais de recherche de fonds				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	529 161	523 870	609 510	603 415
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	18 886	18 697	8 753	0
3 - Frais de fonctionnement	210 980	208 870	214 726	212 579
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			0	0
5 - Impôt sur les bénéficiaires	2 353		2 511	
6 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	0	0
Total	2 635 450	2 606 766	3 198 510	3 155 373
Excédent ou déficit	1 563 148	1 559 276	3 533 207	3 530 611

(1) Non compris les legs en cours au 30/06/2019 à hauteur de 165 0000 €.

Compte de résultat par origine et destination (suite)

B - Contributions volontaires en nature (en euros)	Exercice clos le 30/06/2020		Exercice clos le 30/06/2019	
	Total	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
Produits par origine				
1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public				
- Bénévolat	1 419 568	1 419 568	1 742 832	1 742 832
- Prestations en nature	1 552 947	1 552 947	2 289 161	2 289 161
2 - Contributions volontaires non liées à la générosité du public	0	0	0	0
3 - Concours publics en nature	0	0	0	0
Total	2 972 515	2 972 515	4 031 993	4 031 993
Charges par destination				
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 991 234	1 991 234	2 172 280	2 172 280
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	981 281	981 281	1 859 713	1 859 713
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	0	0	0	0
Total	2 972 515	2 972 515	4 031 993	4 031 993

A – Incidence de l'application du nouveau plan comptable associatif

Comme indiqué dans l'introduction de l'annexe aux comptes annuels, L'Association Petits Princes a choisi d'appliquer le règlement n°2018-06 dès l'exercice ouvert au 1^{er} juillet 2019.

Le compte de résultat par origine et destination est présenté pour la première fois lors de l'exercice clos au 30 juin 2020. Afin de permettre les comparaisons, l'exercice précédent a été retraité (à l'exception des legs car cela aurait modifié le résultat) et les principes de ventilation des charges ont été adaptés.

La principale différence au niveau des ressources consiste à inclure le mécénat dans les fonds issus de la générosité du public. Par conséquent, la part des fonds provenant de la générosité du public dans les ressources de l'Association est très proche de 100 %, l'Association ne percevant quasiment pas de subvention ou de ressources non liées à la générosité du public.

Les colonnes « total » du compte de résultat par origine et destination se rapprochent du total du compte de résultat, exception faite du traitement des cessions d'actifs (hors legs) : dans le compte de résultat, le prix de vente apparaît dans les produits et la valeur nette comptable dans les charges ; dans le compte de résultat par origine et destination, seule la plus ou moins-value de cession apparaît dans les produits. Toutefois, cela n'induit aucun écart lors des 2 derniers exercices clos.

Quant aux colonnes « dont générosité du public », elles sont établies selon le principe suivant : compte tenu du fait que 99 % des ressources de l'Association Petits Princes proviennent de la générosité du public, les charges couvertes par ces ressources représentent 99 % de la totalité des charges de l'Association, exception faite des charges liées à la recherche d'autres ressources et de l'impôt sur les sociétés qui ne sont pas financées par des ressources issues de la générosité du public.

B - Principes de ventilation des charges

Les charges sont l'objet d'une ventilation analytique entre les missions sociales, les frais de recherche de fonds et les frais de fonctionnement. Les principes de ventilation des charges sont légèrement modifiés chaque année afin de les adapter aux évolutions de l'Association.

En 2019-2020, la qualification du mécénat comme étant issu de la générosité du public a induit des modifications dans la répartition des charges. Ainsi, les principes de ventilation des frais de recherche de fonds ont été adaptés : les frais se rapportant au mécénat et auparavant inclus dans les frais de recherche des autres fonds privés sont désormais inclus dans les frais d'appel à la générosité du public.

Missions sociales

Les missions sociales incluent les activités qui constituent l'objet de l'Association Petits Princes, à savoir :

- la réalisation des rêves d'enfants gravement malades et le suivi des familles tout au long de la maladie ;
- l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux et destinés à améliorer les conditions de l'enfant hospitalisé dans le respect de l'objet de l'Association Petits Princes.

Depuis 2012-2013, l'aide au financement de projets menés par les hôpitaux apparaît sur une ligne distincte au sein des missions sociales afin d'apprécier son développement.

Les missions sociales incluent les coûts directs et indirects qui disparaîtraient si elles n'étaient pas réalisées.

Notamment, les frais de suivi des familles incluent une partie des charges liées aux publications de l'Association – essentiellement Magazine Petits Princes, quadrimestriel – destinées, d'une part à informer les familles et les hôpitaux partenaires, d'autre part à l'information des donateurs, donc à la recherche de fonds. La partie des charges affectées aux missions sociales est déterminée au prorata du nombre d'exemplaires de ces publications envoyés aux familles et aux hôpitaux.

Les missions sociales comprennent également des charges à caractère administratif directement liées aux rêves, comme par exemple les coûts afférents à la tenue d'un relevé précis des dépenses directes réalisées lors des rêves avec la comptabilité attenante.

Le suivi des familles dans le temps constitue la spécificité de l'activité de l'Association Petits Princes qui la distingue de nombreuses autres associations.

Quant aux projets hôpitaux, ce sont des projets ludiques et pédagogiques qui émanent des services de pédiatrie avec lesquels l'Association est en lien. Ils peuvent également être transversaux et concerner l'ensemble d'un hôpital pédiatrique.

Frais de recherche de fonds

Les frais de recherche de fonds sont composés :

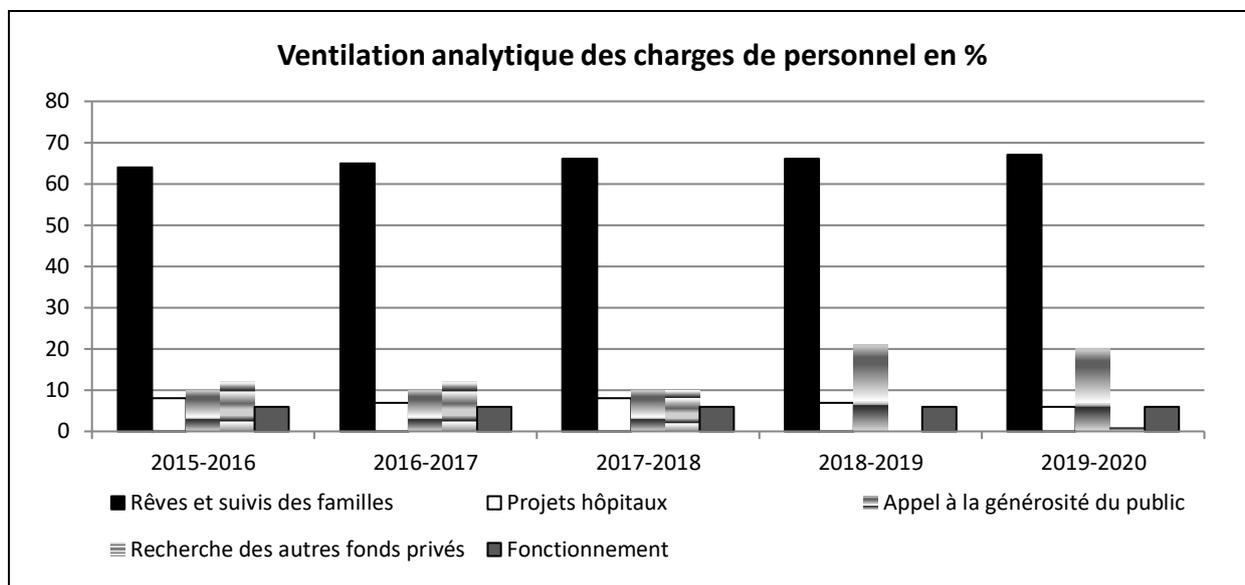
- d'une part, des frais d'appel à la générosité du public, c'est-à-dire les charges liées aux collectes de fonds, incluant notamment les frais d'appel et de traitement des dons, une partie des frais de publication de l'Association, les frais de publicité, les frais d'appel et de traitement des legs, les frais liés à la tenue des fichiers, etc. ;
Comme indiqué ci-avant, les frais d'appel à la générosité du public incluent depuis le règlement ANC n°2018-06 les frais de recherche des autres fonds privés, c'est-à-dire liés au démarchage d'entreprises pour obtenir des fonds de mécénat, de parrainage, etc. ;
- d'autre part, les frais de recherche d'autres ressources, soit les frais se rapportant aux ressources de l'Association non liées à la générosité du public, soit environ 1 %.

Frais de fonctionnement et autres

Les frais de fonctionnement comprennent les charges non imputables aux missions sociales ou aux frais de recherche de fonds, soit les charges de direction générale, financière, comptable et les frais généraux.

Quant aux principes de répartition des charges entre ces rubriques, ils sont les suivants :

- pour les charges de personnel (salaires et charges s’y rapportant), la ventilation est réalisée par salarié, en fonction du temps consacré à chaque activité. Elle est la suivante pour les cinq derniers exercices :



- pour les charges liées aux locaux (charges de copropriété, d’électricité, d’entretien et réparations, intérêts d’emprunts et taxes foncières), les montants sont répartis au prorata des surfaces d’utilisation ;
- pour toutes les autres charges, il est tenu compte du résultat de l’imputation analytique effectuée lors de l’enregistrement comptable ou, à défaut, de clés de répartition entre les différentes rubriques en fonction de la destination de ces charges. Pour chaque poste, une étude interne a été menée afin de refléter la réalité du fonctionnement de l’Association.

Il est à noter que la clé de répartition adoptée est reconduite d’année en année. En cas de modifications, celles-ci sont précisées. Lors des derniers exercices, des changements mineurs de répartition des charges ont été opérés afin de refléter les adaptations inéluctables liées au développement de l’activité de l’Association.

C – Evolution des produits et des charges au cours de l’exercice¹

A l’issue de l’exercice 2019-2020, le total des produits atteint 4 198 598 euros, contre 4 353 283 euros à l’issue de l’exercice précédent (hors utilisation des fonds dédiés antérieurs qui présente un caractère exceptionnel), soit une baisse de 3,6 %.

Cette évolution s’analyse ainsi :

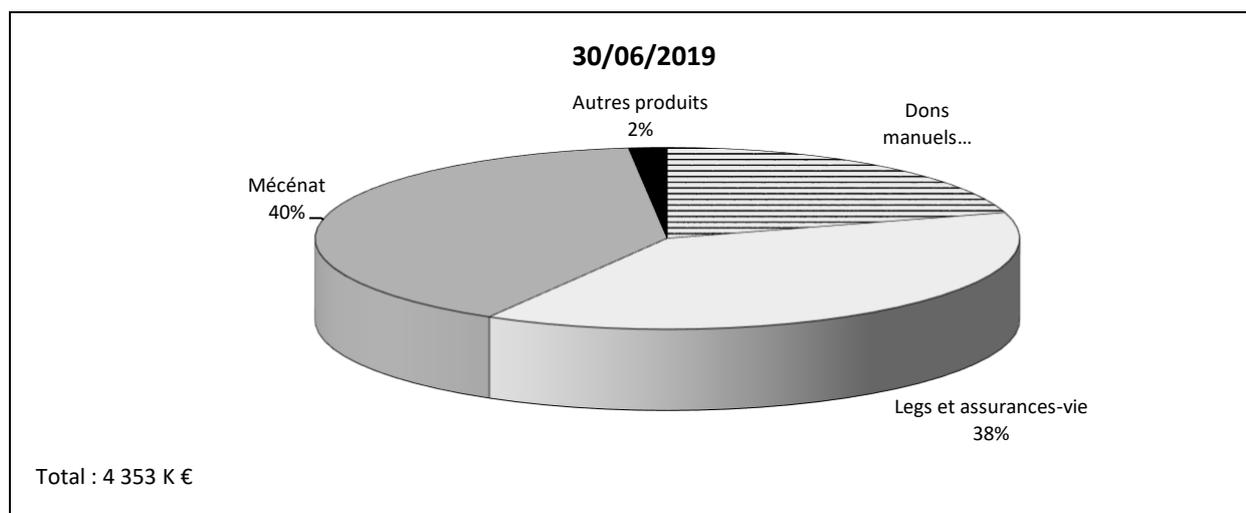
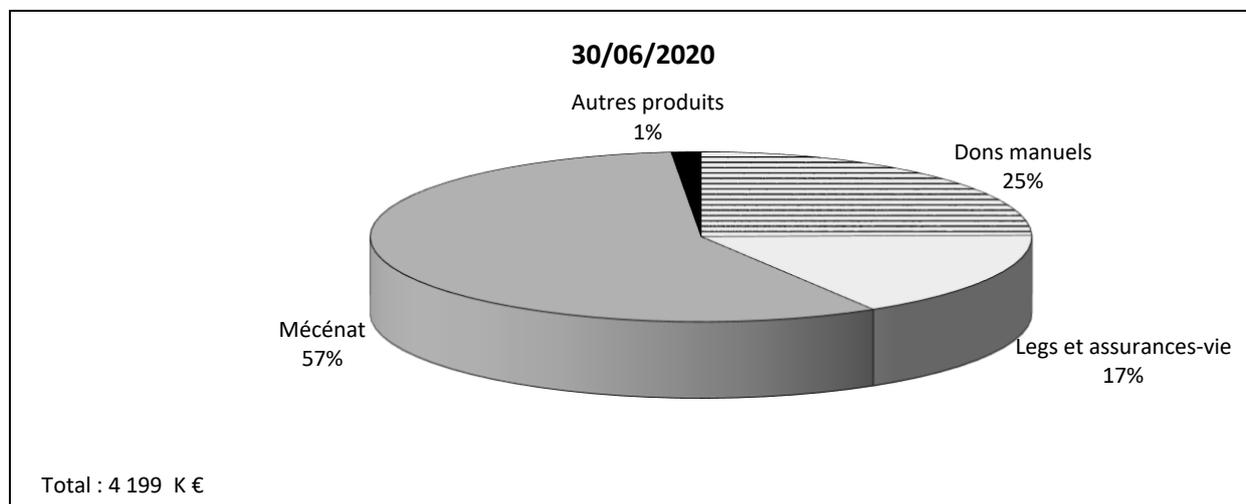
- un recul de 3,3 % des produits de la générosité du public (qui passent de 4 307 551 euros à 4 166 042 euros), la baisse des legs, donations et assurances-vie n’étant pas totalement compensée par celle du mécénat et des dons manuels ;
- les produits non liés à la générosité du public sont également en recul (- 28,8 %).

Conséquence de ces évolutions, la part relative du mécénat dans les ressources de l’Association se renforce de 17 points après une année 2018-2019 exceptionnelle marquée par une part relative très élevée des ressources liées aux legs et assurances-vie.

¹ Voir également la partie sur le compte de résultat.

L'exercice 2019-2020 voit un retour vers ce qui est la « norme de fonctionnement de l'Association », à savoir une part des fonds privés qui reste prépondérante à environ 60 % de part relative de financement. Dès ses premières années, l'Association a développé les relations avec les entreprises dont la source de financement reste prépondérante même si elle a tendance à baisser en part relative.

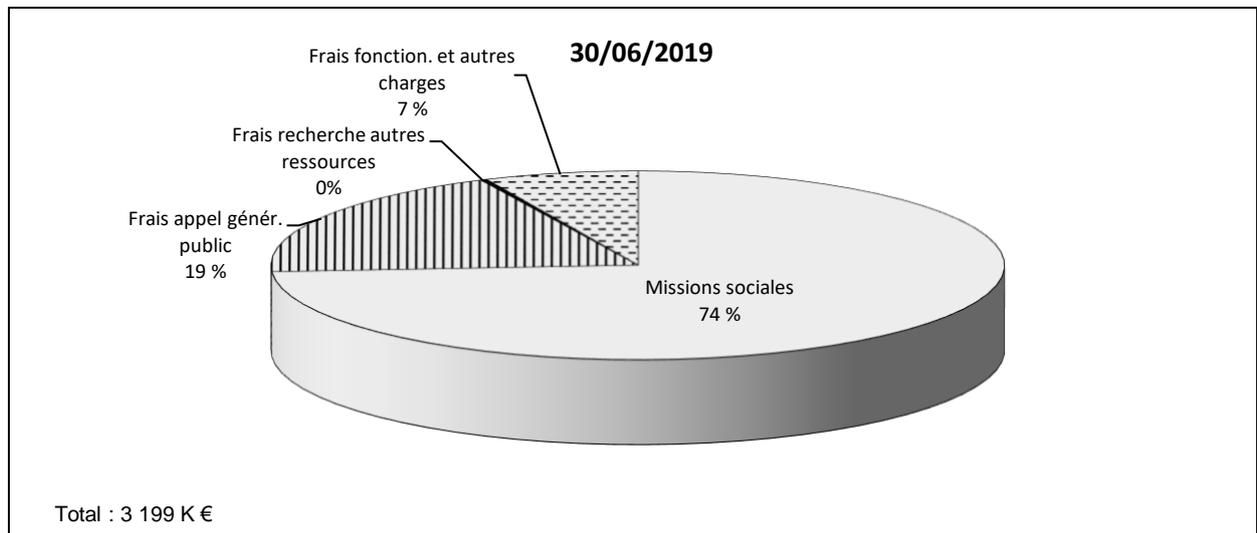
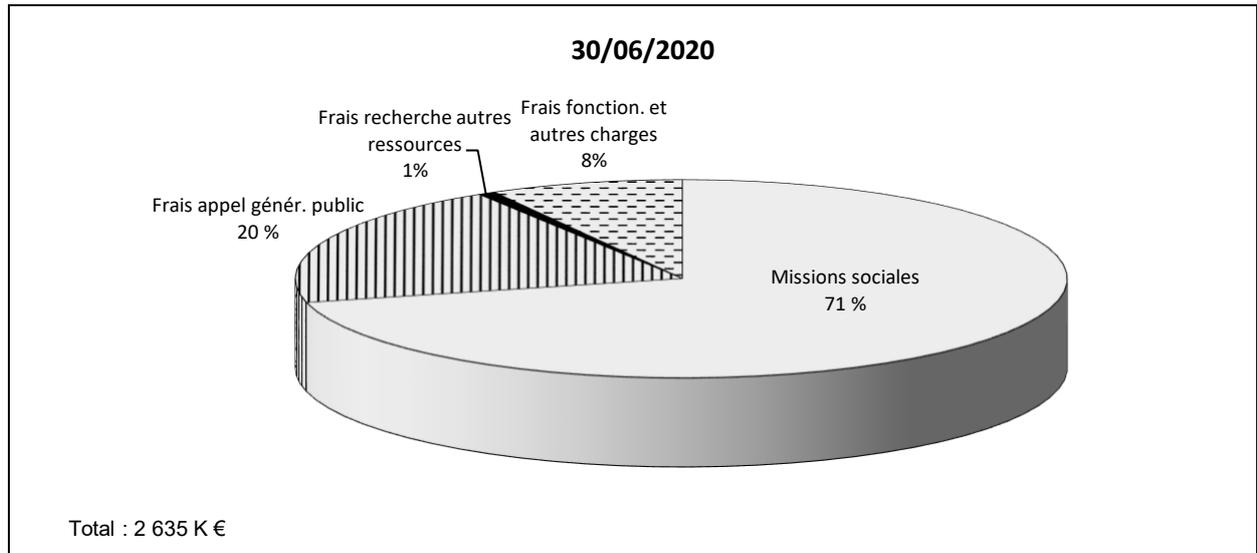
Compte de résultat par origine et destination : répartition des produits par origine



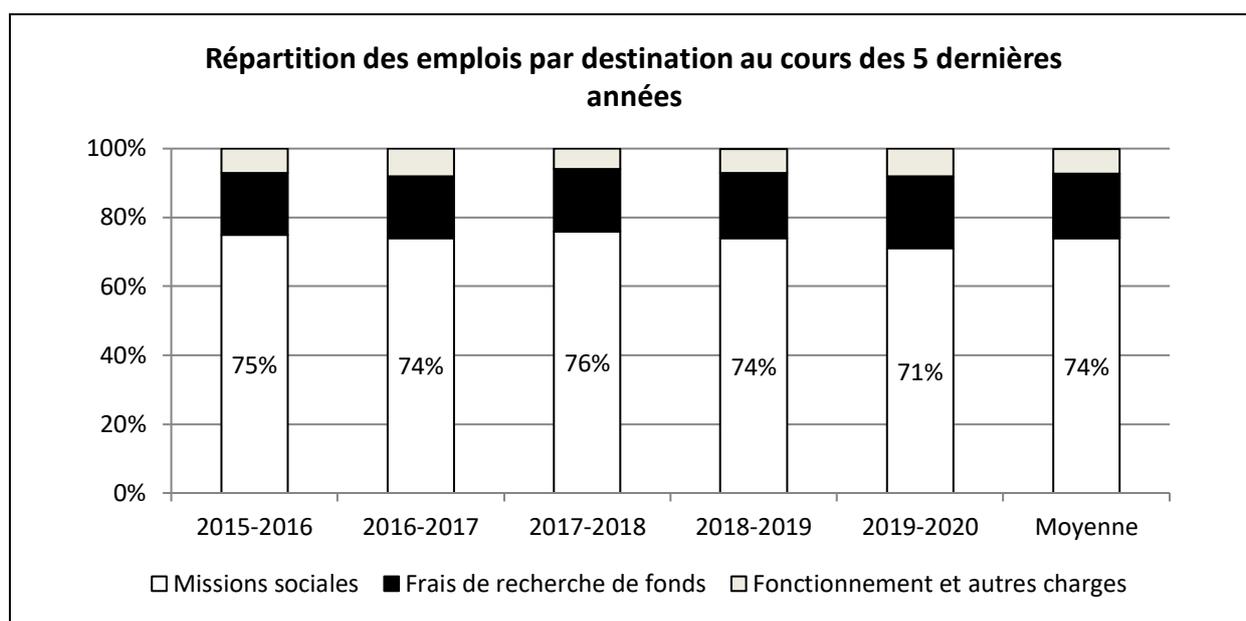
Quant aux emplois inscrits au compte de résultat, leur total (soit 2 635 450 euros) baisse de 17,6 %. La crise sanitaire qui a débuté au printemps 2020 explique cette évolution tout à fait exceptionnelle qui s'explique par l'annulation de 117 rêves, la chute de 54 % des demandes de rêves et le report de nombreux projets hospitaliers.

Dans ce contexte de crise, la part relative des missions sociales perd 3 points pour atteindre 71 % du total des charges. Quant aux frais d'appel à la générosité du public et de recherche de fonds, leur part relative progresse de 2 %, celle des frais de fonctionnement de 1 point.

Compte de résultat par origine et destination : répartition des charges par destination

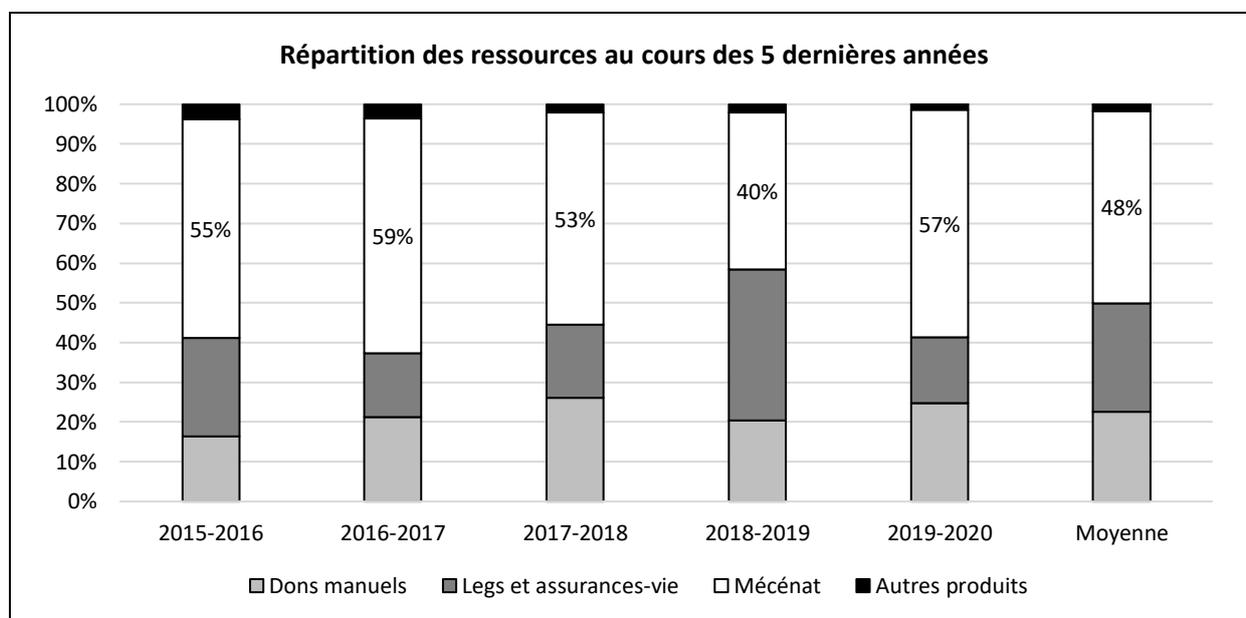


D – Répartition des emplois et ressources en moyenne sur les 2 dernières années



En moyenne ces 5 dernières années, la part des missions sociales atteint 74 % du total des emplois. En dépit de l'évolution de l'Association, la répartition des emplois par fonctions voit la part des missions sociales rester relativement stable, si l'on excepte l'année 2019-2020 qui revêt un caractère exceptionnel.

D'une manière générale, afin de consacrer une part importante de ses emplois à ses missions sociales, l'Association Petits Princes poursuit une gestion rigoureuse de ses charges et a largement recours aux contributions volontaires à titre gratuit (cf. notes sur le compte de résultat).



En moyenne sur les 5 dernières années, les ressources de l'Association Petits Princes sont majoritairement constituées du mécénat, l'Association ayant développé depuis de nombreuses années ses relations avec les entreprises : ce type de ressources atteint 48 % du total des ressources en moyenne sur 5 ans.

Les variations de la part relative du mécénat sur la période s'expliquent principalement par le caractère irrégulier des legs et assurances-vie, même s'ils constituent globalement une ressource stable pour l'Association Petits Princes.

La part relative des dons manuels progresse sur la période, passant de 16 % à 25 %, ce qui permet de diversifier l'origine des produits de l'Association, et ainsi de les sécuriser davantage.

Quant aux autres produits, qui représentent 2 % en moyenne sur 5 ans, ils incluent principalement les produits financiers issus du placement de la trésorerie, les droits d'auteur relatifs à l'agenda édité chaque année et des produits à caractère inhabituel.

Par ailleurs, l'Association n'a quasiment pas reçu de subvention au cours des 5 derniers exercices clos (moins de 1 % des ressources).

2.3.8. Compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public

Le compte d'emploi des ressources est présenté pour la première fois en 2019-2020 selon les principes définis par le règlement de l'ANC n°2018-06. Il fait apparaître les emplois et ressources issues de la seule générosité du public. Ces données figurent dans les colonnes « « dont générosité du public » du compte de résultat par origine et destination. Les données de l'exercice comptable 2018-2019 ont été retraitées afin de permettre les comparaisons.

Il est à noter que les legs en cours de réalisation à la clôture de l'exercice 2018-2019, soit 165 000 €, n'ont pas été inclus dans les ressources de l'exercice 2018-2019 afin de ne pas modifier le résultat de l'exercice. Cependant leur impact a été précisé en note sous le compte d'emploi des ressources issues de la générosité du public.

Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public

Emplois par destination en euros	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019	Ressources par origine en euros	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Missions sociales			1 - Produits liés à la générosité du public		
Rêves et suivis des familles	1 743 283	2 068 422	1.1 Cotisations sans contrepartie	4 700	4 780
Projets hôpitaux	112 046	270 958	1.2 Dons, legs et mécénat		
2 - Frais de recherche de fonds			- Dons manuels	1 039 626	889 957
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	523 870	603 415	- Legs, donations et assurances-vie (1)	695 129	1 652 663
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	18 697	0	- Mécénat	2 402 848	1 734 193
3 - Frais de fonctionnement	208 870	212 579	1.3 Autres produits liés à la générosité du public	23 739	25 958
Total des emplois	2 606 766	3 155 373	Total des ressources	4 166 042	4 307 551
4 - Dotations aux provisions et dépréciations	0	0	2 - Reprises sur provisions et dépréciations	0	0
5 - Report en fonds dédiés de l'exercice	0	0	3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs	0	2 378 434
Excédent de la générosité du public de l'exercice	1 559 276	3 530 611	Déficit de la générosité du public de l'exercice	0	0
Total	4 166 042	6 685 984	Total	4 166 042	6 685 984
			Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	2 602 778	- 892 758
			+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	1 559 276	3 530 611
			- Investissements et + désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	- 166 150	- 35 075
			Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	3 995 904	2 602 778

(1) Non compris les legs en cours au 30/06/2019 à hauteur de 165 0000 €.

Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019	Contributions volontaires en nature en euros	Exercice clos le 30/06/2020	Exercice clos le 30/06/2019
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales	1 991 234	2 172 280	Bénévolat	1 419 568	1 742 832
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds	981 281	1 859 713	Prestations en nature	1 552 947	2 289 161
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	0	0			

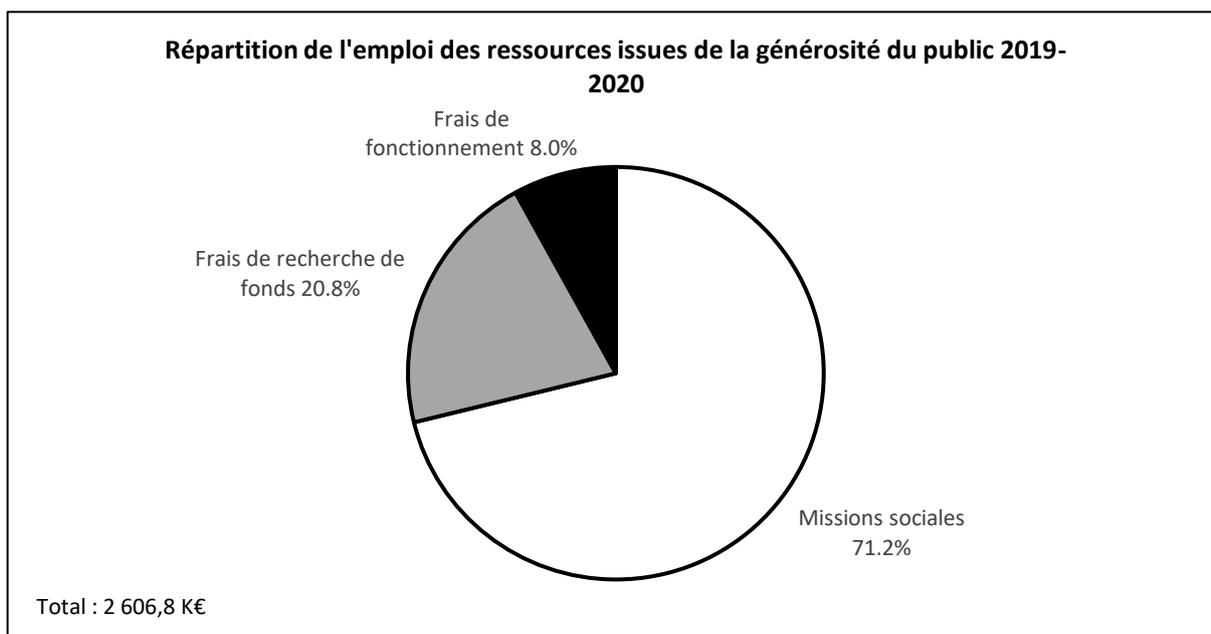
Afin de présenter une approche la plus fidèle possible de la trésorerie en réserve issue de la générosité du public, l'Association a déterminé les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés) comme suit :

- montant des fonds propres disponibles au 30 juin 2019, soit 3 798 259 euros ;
- déduction faite des valeurs nettes comptables des immobilisations au 30 juin 2019, soit 4 700 035 euros.

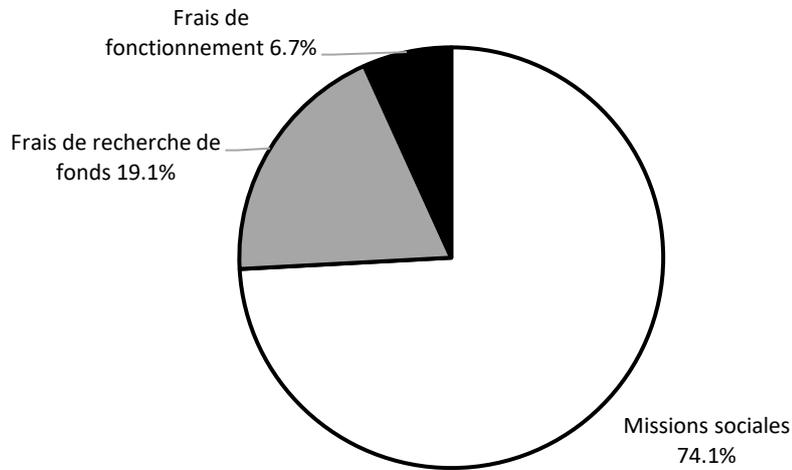
Un taux de 99 % a ensuite été appliqué au solde, soit – 901 776 euros, pour obtenir les ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice.

Les ressources collectées auprès du public, soit 4 166 042 euros, diminuent de 3,3 % en 2019-2020 mais restent à un niveau élevé. Des commentaires sur l'évolution des ressources et des emplois figurent dans la partie sur le compte de résultat.

Quant à l'affectation par emplois des ressources collectées auprès du public, soit un montant de 2 606 766 euros en 2019-2020 (et 3 155 373 euros en 2017-2018), leur répartition est la suivante :



Répartition de l'emploi des ressources issues de la générosité du public 2018-2019



Total : 3 155,4 K€

En 2019-2020, la part des missions sociales passe de 74,1 % à 71,2 % en raison du contexte tout à fait exceptionnel de crise sanitaire. L'Association met tout en œuvre pour reprendre progressivement une activité normale, sachant que de nombreux enfants attendent la réalisation de leurs rêves.

Par ailleurs, le coût de la collecte de fonds issus de la générosité du public (frais de recherche de fonds, soit 542 567 euros, rapportés aux ressources collectées auprès du public, soit 4 166 042 euros) s'élève à 13 % (contre 14 % en 2018-2019).

Enfin, les frais de fonctionnement restent modérés malgré leur accroissement relatif (8 % contre 6,7 % lors de l'exercice précédent).

Directeur de la publication

Timothy Bovard

Rédaction

Françoise Jabouille

Impression

mail-édit

50 exemplaires – Novembre 2020

CHAQUE JOUR, UN RÊVE EST RÉALISÉ

Depuis 1987, l'Association Petits Princes réalise les rêves des enfants et des adolescents gravement malades atteints de cancers, de leucémies ou de certaines maladies génétiques.

En vivant ses passions et en réalisant ses rêves, l'enfant trouve une énergie supplémentaire pour se battre contre la maladie.

WWW.PETITSPRINCES.COM



66, avenue du Maine • 75014 Paris

Tél. : 01 43 35 49 00 • Fax : 01 40 47 60 97

mail@petitsprinces.com

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Créée en 1987

Reconnue d'utilité publique

Labellisée Don en confiance

